



Envoyé en préfecture le 20/12/2024  
Reçu en préfecture le 20/12/2024  
Publié le   
ID : 059-215901224-20241216-22\_16122024-DE

République Française  
Département du Nord

  
**Publié le : 03 Janvier 2025 à 07:58**

Arrondissement  
de CAMBRAI

## EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2024

**OBJET : N° 22**

**RAPPORTEUR : Madame GAILLARD**

**INTITULÉ : FRICHE BASQUIN. VENTE D'UNE EMPRISE DE 7 556 M2 COMPOSEE DES PARCELLES BP885, 886, 887, 888, 890, 895 ET 896 A LA SOCIETE CARRERE**

Le Conseil Municipal de la Ville de CAMBRAI, régulièrement convoqué le 10 Décembre 2024 s'est réuni en Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Cambrai, sous la présidence de Madame Marie-Anne DELEVALLEE, Maire-Adjointe – pour le Maire empêché.

**MEMBRES EN EXERCICE : 39**

**MEMBRES PRÉSENTS :**

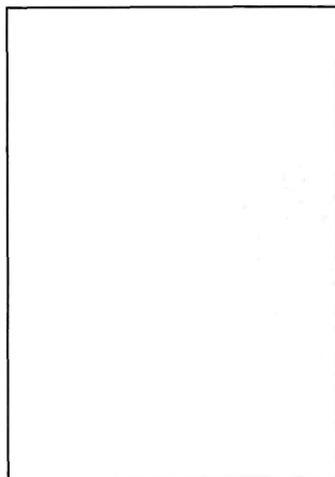
Mme DELEVALLEE Maire-Adjointe ;  
Mme GAILLARD ; M. P.A VILLAIN ; MME LABADENS ; M. MOAMMIN ;  
Mme DROBINOHA ; M. L. WIART ; Mme WIART ; M. SIMÉON ;  
M. DOBREMETS Adjoints au Maire ;  
M. BAVENCOFFE ; Mme BILBAUT ; M. DEVILLERS ; Mme POMBAL ;  
Mme CARDON ; Mme LIÉNARD ; M. BARTKOWIAK ; Mme CAFEDE ; Mme SAYDON ;  
M. FLAMEIN ; M. LAURENT ; M. TRANOY ; M. SIEGLER ; MME CHATELAIN ; M. VAILLANT ;  
MME DESMOULIN ; M. DERASSE ; M. MAURICE ; Mme BURLET ; M. LEROUGE ;  
M. PHILIPPE ; Mme DESSERY.

**MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS :**

M. F. X VILLAIN qui a donné procuration à Mme DELEVALLEE ;  
Mme DEMONFAUCON qui a donné procuration à Mme CARDON ;  
M. SIMPERE qui a donné procuration à M. L. WIART ;  
MME BRIQUET qui a donné procuration à Mme LABADENS ;  
M. F. WIART ;  
Mme CHARPENET ;  
Mme BERTELOOT.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

M. Benoit VAILLANT



Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 05 février 2016 et actes notariés des 15 et 21 mars 2017, la Ville de Cambrai a vendu à l'Association Laïque pour l'Education, la Formation, la Prévention et l'Autonomie (ALEFPA) quelques parcelles de l'ancienne friche BASQUIN située rue Saint Ladre.

  
**Publié le : 03 Janvier 2025 à 07:58**

Par ailleurs, le 31 janvier 2022, le conseil municipal a décidé de la vente, à un bailleur, de 7 556 m<sup>2</sup> de cette même friche, constitués des parcelles cadastrées, après division, BP885, BP886, BP887, BP888, BP890, BP895 et BP896 pour construire un béguinage pour personnes âgées autonomes. Le prix a été fixé à 19.19 € le m<sup>2</sup> (soit 145 000 €), hors les taxes et hors charges, frais d'acte et d'arpentage à la charge du futur acquéreur.

Or, pour des raisons financières, le bailleur a abandonné son projet.

Aujourd'hui, la société CARRERE s'intéresse aux parcelles susvisées en portant un projet semblable. Il consiste en la réalisation :

- D'un béguinage pour personnes âgées autonomes de 14 logements composés de 8 T3 et 6 T2 avec jardin et une place de parking par logement. Il se situera au centre de la résidence avec une petite place dédiée ;

- De 20 logements en duplex répartis en 5 blocs de 4 logements avec extérieur privatisé et une place de parking par appartement ;

- De 11 places supplémentaires de parking au sein de la résidence.

Le projet utilisera la servitude de voirie existante.

Conformément à l'évaluation des Domaines en date du 28 octobre 2024, l'offre faite au prix net vendeur de 150 000 €, hors les taxes et hors charges, frais d'acte et d'arpentage à la charge de l'acquéreur, a été acceptée.

Compte tenu des éléments ci-dessus, il vous est proposé de bien vouloir :

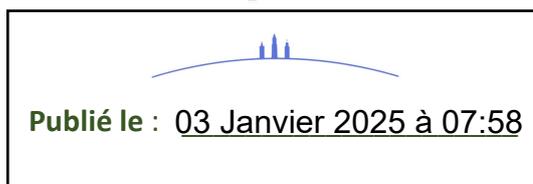
- décider de la vente des parcelles susnommées, d'une surface totale de 7556 m<sup>2</sup>, au profit de la société CARRERE, 83 avenue Charles de Gaulle à NEUILLY-SUR-SEINE (92200), ou toute autre entité ou société s'y substituant, au prix net vendeur de 150 000 €, hors les taxes et hors charges, frais d'acte et d'arpentage à la charge de l'acquéreur (soit 19,85€/m<sup>2</sup>) ;

- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes et documents se rapportant à cette vente ;

- prévoir au budget la ligne de recette correspondante.

Une clause d'annulation et de retour des terrains à la Ville est prévue si l'opération pour laquelle les terrains sont vendus n'est pas réalisée ou n'a pas fait l'objet d'un dépôt de permis de construire dans le délai de 2 ans à compter de la signature de l'acte notarié.

Adopté à l'unanimité



Le secrétaire de séance  
M. Benoit VAILLANT

Suivent les signatures  
Pour extrait conforme

Pour le Maire,  
Mme Dominique GAILLARD  
Adjointe au Maire déléguée au  
Cadre de Vie, à l'Environnement  
et aux Travaux

Envoyé en préfecture le 20/12/2024  
Reçu en préfecture le 20/12/2024  
Publié le  
ID : 059-215901224-20241216-22\_16122024-DE

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024



Publié le

ID : 059-215901224-20241216-22\_16122024-DE

Commune :  
CAMBRAI (122)

N° d'ordre du document d'arpentage : 2603 W  
Document vérifié et numéroté le 25/11/2021  
A Valenciennes  
Par Pierre Damien BELIN  
Inspecteur des finances publiques  
Signé

Cachet du service d'origine :

Service départemental des impôts fonciers  
Pôle de topographie et de gestion cadastrale  
Rue Raoul Follereau  
B.P. 10439  
59322 VALENCIENNES CEDEX  
Téléphone : 03 27 14 66 80

sdif.nord.ptgc@dgfip.finances.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Friche BASQUIN

Vente : Ville → CLESENCE

■ Emprise de vente

▨ Servitude de passage

29.11.24  
DST

Feuille(s) : 000 BP 01

Qualité du plan : Plan régulier avant 20/03/1980

Echelle d'origine : 1/1000

Echelle d'édition : 1/1000

Date de l'édition : 25/11/2021

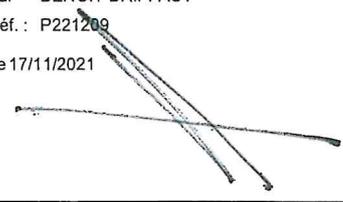
Support numérique : -----

D'après le document d'arpentage dressé

Par BENOIT BRIFFAUT (2)

Réf. : P221209

Le 17/11/2021



(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.  
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...)  
(3) Précisez les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avocat, représentant qualifié de l'autorité expropriant, etc...)





Publié le : 03 Janvier 2025 à 07:58

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le

ID : 059-215901224-20241216-22\_16122024-DE



Direction générale des Finances publiques

Le 28/10/2024

Direction régionale des Finances publiques des  
Hauts-de-France et du département du Nord

Pôle d'évaluation domaniale

82 avenue JF Kennedy – BP 70689  
59033 LILLE Cedex

Le Directeur régional des Finances publiques

drfip59.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

#### POUR NOUS JOINDRE

Affaire suivie par Étienne BRICOUT

Courriel : etienne.bricout@dgfip.finances.gouv.fr

Téléphone : 03 20 62 80 20 / 06 11 01 04 12

à  
COMMUNE DE CAMBRAI  
AFFAIRES FONCIÈRES  
HÔTEL DE VILLE  
PLACE ARISTIDE BRIAND  
59400 CAMBRAI

Référence DS : 20327968

Référence OSE : 2024-59122-72769

### AVIS DU DOMAINE EN VALEUR VÉNALE

*La charte de l'évaluation du Domaine, élaborée avec l'Association des Maires de France, est disponible sur le site [collectivites-locales.gouv.fr](http://collectivites-locales.gouv.fr)*

*Nature du bien :*

**TERRAIN A BÂTIR (ANCIENNE FRICHE INDUSTRIELLE « BASQUIN »)  
PARCELLES CADASTRÉES BP 521, BP 522, BP 523, BP 873 PARTIE,  
BP 874 PARTIE, BP 879 ET BP 895 (75 ARES ET 56 CA)**

*Adresse du bien :*

**261 RUE SAINT LADRE 59 CAMBRAI**

*Valeur vénale proposée 145.000 €  
et acceptée :*

Publié le : 03 Janvier 2025 à 07:59

\* document d'arpentage en cours de validation